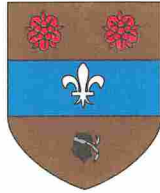


DÉPARTEMENT  
du VAL d'OISE

ARRONDISSEMENT  
de SARCELLES

CANTON  
de GOUSSAINVILLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

VILLE DE VEMARS



## DECISION DU MAIRE N° 15/2023

### **Objet : Convention de contrôle technique et contrat de missions connexes avec le Bureau VERITAS CONSTRUCTION.**

Le Maire de la Commune de VEMARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

VU les travaux de construction d'une école élémentaire rue Marcel Gauthier,

VU la nécessité de prévoir des missions de contrôles techniques et de missions connexes relatives à la construction de la phase 2 du groupe scolaire (école élémentaire),


CONSIDERANT la proposition de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION en date du 06 octobre 2023,

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1** : de signer le contrat n°Q1583821-0796241 de la société **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION** sise 1 place Zaha Hadid – 92400 – Courbevoie **pour un montant total HT de 19 090,00 € (dix neuf mille quatre vingt dix euros) soit un montant total TTC de 22 908,00 € (vingt deux mille neuf cent huit euros).**

**ARTICLE 2** : de charger les services administratifs communaux de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Sous-Préfecture de Sarcelles (95) et publiée au registre des décisions municipales. Ampliation de cette décision au Trésorier Principal de Garges (95) et à **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION.**

Fait à Vémars, le 18 octobre 2023.

Le Maire  
  
Frédéric Didier  


Bâtir un monde de confiance



# CONVENTION DE CONTROLE TECHNIQUE ET CONTRAT DE MISSIONS CONNEXES

CONTRAT N° Q-1583821 - 0796241

REFERENCE A RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

**95- VEMARS- CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE -  
TRANCHE 2 - CHEMIN RURAL 6 LA CROIX BOISSEE**

## LE MAITRE D'OUVRAGE – CLIENT

COMMUNE DE VEMARS  
5 RUE LEON BOUCHARD  
95470 VEMARS

Représenté par

**M. Alain GOLETTA**

Mobile : +33 0621853050

alain.goletto@gmail.com

SIRET : 21950641700043

## BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

6 BOULEVARD ARCHIMEDE  
77420 CHAMPS SUR MARNE  
Centre Budgétaire : 0796241

Représenté par

**Mahmoud KHODJAT EL DJED**

Responsable opérations

Tél : 06.44.18.60.94.

Contact commercial

Chantal WOUZIR-Attachée commerciale

Tél : 01.58.84.30.64

Email : serviceclientIDF.construction@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le 6 octobre 2023.  
Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Zone France (CGSF-BVC)
- Conditions Générales d'intervention pour le Contrôle Technique (CCTCG01 BV CONSTRUCTION)

**Bureau Veritas Construction - <http://construction.bureauveritas.fr/>**

Siège social : 1 Place Zaha Hadid- 92400 - Courbevoie

Société par actions simplifiée au capital de 15 800 100,00 euros

R.C.S. de Nanterre 790 182 786

Contrat n° Q-1583821

# 1. RECAPITULATIF DES MISSIONS CONFIEES

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE		15 500,00 EUR HT
Missions de base :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements dissociables et indissociables</li> <li>• Mission AV relative à la stabilité des avoisinants</li> <li>• Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH</li> <li>• Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées</li> <li>• Mission PHa relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation</li> <li>• Mission TH relative à la performance énergétique réglementaire d'une construction neuve ou d'un bâtiment existant rénové</li> <li>• Mission PV relative au récolement des procès-verbaux d'essais de fonctionnement des installations</li> </ul>		
<b>MISSIONS CONNEXES CONFIEES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)</li> </ul>		1 000,00 EUR HT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des installations électriques en vue de la délivrance des formulaires DRE (CONSUEL)</li> </ul>		2 450,00 EUR HT
Gestion administrative BV Construction		140,00 EUR
<b>MONTANT TOTAL HT</b>		<b>19 090,00 EUR</b>
TVA (20 %)		3 818,00 EUR
<b>TOTAL TTC</b>		<b>22 908,00 EUR</b>

Les honoraires ci-dessus sont établis notamment en fonction de la consistance de l'opération et des durées prévisionnelles décrites aux conditions particulières du présent contrat. Tout changement pourra donner lieu à une rémunération supplémentaire détaillée au paragraphe Rémunérations complémentaires, ou à un avenant.

## 2. LE PROJET

CT 95- VEMARS- CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE -TRANCHE 2 - CHEMIN RURAL 6 LA CROIX BOISSEE

Adresse du chantier:	CHEMIN RURAL 6 LA CROIX BOISSEE 95 VEMARS
Usage principal:	Etablissement d'enseignement
Montant prévisionnel des travaux (€):	3 534 000,00 €
Date prévue pour le début des travaux:	01-01-2024
Durée prévisionnelle d'exécution des travaux:	14 mois
Type de travaux:	Travaux neufs

## 3. DUREE DU CONTRAT

Cette proposition commerciale formera contrat lors de son acceptation par le client. Le contrat prend fin à la remise du rapport final de contrôle technique et des livrables liés aux missions connexes, sauf autrement disposé aux conditions particulières.

### MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période. A défaut d'accord dans un délai de un (1) mois à compter de la notification de suspension, les Accords pourront être résiliés sans indemnité de part et d'autre, hors rémunération due au titre des Services.

## 4. IDENTIFICATION DU CLIENT

Informations pour mise à disposition du rapport	
Contact:	Alain GOLETTO
Adresse mail :	alain.goletto@gmail.com
Informations client payeur	
Raison sociale	COMMUNE DE VEMARS
Numéro SIRET	SIRET : 21950641700043
Numéro de TVA Intracommunautaire	
Adresse de facturation	MAIRIE 5 RUE LEON BOUCHARD - 95470 - VEMARS

Le présent document comporte 12 pages qui font également partie intégrante du contrat, l'ensemble des annexes disponibles en ligne et listées à la fin de ce document, en particulier les fiches missions descriptives des prestations ou des services, ainsi que les conditions générales et les annexes éventuelles.

Bâtir un monde de confiance

BUREAU VERITAS  
CONSTRUCTION



## 5. POUR COMMANDER

Pour valider votre commande, dans le cadre de notre démarche "Zéro papier", nous vous invitons à signer ce document électroniquement en renseignant, directement en ligne, les éléments ci-dessous.  
Vous pouvez toutefois télécharger ce document, et nous le renvoyer par retour d'email signé à l'adresse [serviceclientIDF.construction@bureauveritas.com](mailto:serviceclientIDF.construction@bureauveritas.com)

Fait à CHAMPS SUR MARNE

Le : 17/10/2023

Par BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

A : VEMARS

Le : 13 octobre 2023

Nom : DIDIER Frédéric

Qualité du signataire : Maire

Centre Budgétaire : 0796241

Le client :

*M. Khodjat*

Bureau Veritas Construction SAS  
6 Boulevard Archimède  
77420 Champs-sur-Marne  
Téléphone : 01. 58.84.30.00  
SIRET : 790 182 786 01461



Le Maire

*Frédéric Didier*  
Frédéric Didier



## 6. CONVENTION DE CONTROLE TECHNIQUE

### OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

Le maître de l'ouvrage confie à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, le contrôle technique, au sens de l'article L 125-1 du CCH, de l'opération désignée ci-dessus.

Ces prestations sont réalisées par référence aux modalités d'intervention de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION jointes au présent contrat, ainsi qu'aux modalités ci-après, qu'elles complètent ou modifient le cas échéant.

### DESIGNATION DES MISSIONS DE BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Le maître de l'ouvrage confie à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION les missions dont le périmètre et la nature sont définies ci-après :

### NATURE DE LA (OU DES) MISSION(S)

#### Mission(s) de base

Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements dissociables et indissociables

[MissLP \(v02/2022\)](#)

Mission AV relative à la stabilité des avoisinants

[MissAV \(v01-2017\)](#)

Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

[MissSEI \(v02/2022\)](#)

Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

[MissHAND \(v02/2022\)](#)

Mission PHa relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation

[MissPHa \(v01-2017\)](#)

Mission TH relative à la performance énergétique réglementaire d'une construction neuve ou d'un bâtiment existant rénové

[MissTH \(v01/2022\)](#)

Mission PV relative au récolement des procès-verbaux d'essais de fonctionnement des installations

[MissPV\(v01-2018\)](#)

### RAPPORTAGE EN MODE DEMATERIALISE

Les processus de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION sont entièrement digitalisés et permettent aux contrôleurs techniques de travailler en mode zéro papier.

L'outil AVISO est collaboratif et peut être connecté avec les principales GED. Il permet d'établir les avis et de vous les communiquer durant toutes les phases d'intervention.

AVISO permet de diffuser une information claire, rapide et structurée ainsi que la traçabilité de et la synthèse des avis et des points clés issus de l'analyse de risque du contrôleur technique. Ce mode de fonctionnement garantit une communication adaptée à l'organisation de l'équipe de projet. Tout au long des phases d'intervention, les documents sont traités de manière dématérialisée, dans tout type de format de fichiers et sauvegardés dans l'outil AVISO.

## Bâtir un monde de confiance

Les avis sont émis au format PDF et directement communiqués à l'équipe projet par mail, et en cas de connexion, postés automatiquement sur la GED.

Le présent contrat a été établi dans l'hypothèse où aucune plateforme GED n'est prévue. Les modalités d'intervention sont celles des conditions générales d'intervention pour le contrôle technique d'une construction. Dans la mesure où ces modalités d'intervention n'étaient pas respectées, un avenant au présent contrat serait susceptible d'être proposé.

## DISPOSITIONS RELATIVES A L'ASSURANCE

Pour les opérations de coût d'opération (coût travaux hors équipements professionnels + tous honoraires) supérieur à 15 M€ HT, le Maître d'Ouvrage s'engage :

- A fournir à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION la copie de la DOC (Déclaration d'Ouverture de Chantier) de l'opération
- A intégrer BUREAU VERITAS CONSTRUCTION dans tout Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) qu'il serait amené à souscrire afin de couvrir la responsabilité décennale de l'ensemble des intervenants, dont le contrôleur Technique, au-delà des plafonds de leurs polices d'assurance décennale respectives (selon article R 243-1 du code des assurances modifié par le décret 2008-1466 du 22/12/2008).

La rémunération de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION proposée dans le présent document tient compte de la souscription par le Maître d'Ouvrage et à ses frais exclusifs, d'un tel CCRD couvrant notamment la responsabilité décennale de Bureau Veritas Construction au-delà de son plafond de garantie de 3M€.

## 7. CONTRAT DE MISSION(S) CONNEXE(S)

### PRESTATIONS CONFIEES A BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Le client confie à Bureau Veritas Construction, qui accepte, la ou les prestation(s) figurant ci-dessous.

Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)

Prestation effectuée conformément aux modalités de la fiche mission

[FMCC05-ATTHAND avec PC \(v02/2022\)](#)

Vérification des installations électriques en vue de la délivrance des formulaires DRE (CONSUEL)

Prestation effectuée conformément aux modalités de la fiche mission

[FMCC03-CONSUEL \(v12-2020\)](#)

### PERIMETRE ET LIEU D'INTERVENTION

Les prestations réalisées par Bureau Veritas Construction relatives à la mission précisée à l'article ci-dessus porteront exclusivement sur l'établissement situé:

CHEMIN RURAL 6 LA CROIX BOISSEE 95 VEMARS

Etablissement d'enseignement

### MODALITES SPECIFIQUES

Les vérifications techniques comprennent l'intervention de Bureau Veritas Construction selon la fiche mission indiquée au paragraphe « Prestations confiées à Bureau Veritas Construction ».



## 8. FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La rémunération de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, fait l'objet d'acomptes échelonnés sur la durée de la mission de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, selon l'échéancier ci-après :

### Contrôle technique construction bâtiment

Échéancier	Montant en EUR HT
<i>A la commande</i>	1 500,00 EUR
<i>A la remise du rapport initial</i>	2 000,00 EUR
<i>Au démarrage de la phase travaux</i>	1 000,00 EUR
<i>Tous les 2 mois (phase travaux)</i>	Réparties en 7 échéances 9 500,00 EUR
<i>A la remise du rapport final</i>	1 500,00 EUR

Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)

Échéancier	Montant en EUR HT
<i>A la commande</i>	500,00 EUR
<i>A l'issue de l'intervention</i>	500,00 EUR

### Vérification des installations électriques en vue de la délivrance des formulaires DRE (CONSUEL)

Échéancier	Montant en EUR HT
<i>A l'issue de l'intervention</i>	2 450,00 EUR

### Gestion administrative BV Construction

Échéancier	Montant en EUR HT
<i>Lors de la 1ère facturation</i>	140,00 EUR

Les échéances de la Phase travaux seront facturées avant le 5 du mois.

Les factures sont payables net sans escompte, à 30 jours, date de facture, de préférence par prélèvement automatique ou par virement bancaire.

Si vous optez pour le prélèvement automatique, merci de compléter, dater et signer le mandat de prélèvement SEPA joint à la présente offre et de l'accompagner d'un RIB.

## REMUNERATIONS COMPLEMENTAIRES

Les prix sont calculés sur la base des conditions suivantes :

- Les frais engendrés par des déplacements à l'étranger ou sur des sites difficiles (îles, refuges de montagne, ...) feront l'objet d'un défraiement spécifique en sus des prix du présent contrat.
- Toute annulation de l'intervention in situ, à la demande ou du fait du client, fera l'objet d'une facturation spécifique correspondant aux frais engagés.
- Toute intervention supplémentaire du fait du client (notamment : locaux ou installations inaccessibles) fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- Les prix ci-dessus sont établis en considération d'intervention aux jours et heures normales d'ouverture de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (8 h 00 – 18 h 00 du lundi au vendredi) ; toute intervention en dehors de ces périodes, sur demande du client, fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Les demandes ponctuelles complémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront facturées de manière forfaitaires, sur la base de :

## Bâtir un monde de confiance

- vacation 1/2 journée : 500 Euros HT
- vacation 1 journée : 900 Euros HT

Le prix des vacations spéciales pour mesures, frais de matériels inclus, seront à définir au cas par cas, par avenant au présent contrat.

En cas de reprise de contrat ou de factures du fait de changement de coordonnées du client, des frais forfaitaires de 90 EUR HT seront facturés en sus.

L'édition d'exemplaires imprimés des livrables fait l'objet d'une facturation complémentaire de :

- 15 Euros HT par copie, si la demande est formulée avant l'envoi du rapport électronique
- 50 Euros HT par copie, si la demande est formulée une fois le rapport électronique diffusé

Le présent contrat est établi hors reprographie par BUREAU VERITAS CONSTRUCTION des documents de conception et d'exécution établis par les constructeurs.

## MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE

Tout changement de la consistance de la mission et / ou des caractéristiques de l'opération donnera lieu à une rémunération supplémentaire à celle définie dans le récapitulatif des missions confiées de la présente convention et notamment dans les cas suivants :

- Allongement de la durée d'exécution des travaux : 679,00 € HT par mois
- Examen de documents indicés complémentaires : 100,00 € HT par document
- Levée des observations des rapports de fin de mission : 400,00 € HT par courrier
- Présence par réunion de levée des observations de nos avis : 400,00 € HT par vacation d'une demi-journée
- Synthèse supplémentaire des avis du contrôleur technique au-delà de la deuxième transmission : 90,00 € HT par synthèse
- Vacation correspondant à la rédaction d'un RICT supplémentaire ou la révision du RICT : 800,00 € HT par vacation (ex: € HT par RICT)

En cas d'emploi de techniques innovantes, une rémunération complémentaire nécessaire à l'examen des ouvrages concernés, évaluée sur la base du prix de vacation indiqué au présent article, sera facturé en sus.

Dans le cas où la construction de l'opération nécessiterait des ouvrages de caractère exceptionnel, une rémunération complémentaire nécessaire à l'examen des ouvrages concernés, évaluée sur la base du prix de vacation indiqué au présent article, sera facturée en sus.

## MISSIONS CONNEXES

### Vérification des installations électriques en vue de la délivrance des formulaires DRE (CONSUEL)

- Imprimé DRE supplémentaire : 100,00 € HT par imprimé

## REVISION DES PRIX

Les prix seront revus à chaque échéance de facturation

Le calcul de revalorisation des prix suivra a minima, l'indice SYN Rév comme indiqué ci-dessous :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix actualisé à échéance de facturation

I = Indice SYN rév dernière valeur connue à date de facturation

P<sub>0</sub> = prix de base à la date du contrat

I<sub>0</sub> = Dernier Indice SYN rév connu à la date d'émission de l'offre

Valeur de l'indice SYN rév : 305,7

Bâtir un monde de confiance

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

## Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Bureau Veritas Construction à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Bureau Veritas Construction.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués \*

<b>Votre Nom</b>	*	.....	1
		Nom / Prénoms du débiteur	
<b>Votre adresse</b>	*	.....	2
		Numéro et nom de la rue	
	*	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
		Code Postal	
	*	.....	3
		Ville	
	*	<b>FRANCE</b>	4
		Pays	
<b>Les coordonnées de votre compte</b>	*	<input type="text"/>	5 *
		Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	
	*	<input type="text"/>	6
		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	
<b>Nom du créancier</b>	*	<b>Bureau Veritas Construction</b>	7
		Nom du créancier	
	*	<b>FR85ZZZ822B3F</b>	8
		Identifiant du créancier	
	*	<b>1 Place Zaha Hadid</b>	9
		Numéro et nom de la rue	
	*	<b>92400</b>	
		Code Postal	
	*	<b>Courbevoie</b>	10
		Ville	
	*	<b>FRANCE</b>	11
		Pays	
<b>Type de paiement</b>	*	<b>Paiement récurrent / répétitif</b> <input checked="" type="checkbox"/>	12
		<b>Paiement ponctuel</b>	
<b>Signé à</b>	*	..... (1) date	13
		Lieu	
		Date : JJ/MM/AAAA	
<b>Signature(s)</b>		<b>Veuillez signer ici</b>	

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.

Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes, tels que prévus par la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

**MANDAT A RETOURNER PAR EMAIL A L'ADRESSE :**

serviceclientIDF.construction@bureauveritas.com

**ACCOMPAGNE D'UN RIB**

Bâtir un monde de confiance

## 9. ANNEXES

Les annexes sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous.

*Les liens ne sont pas accessibles dans l'interface de signature électronique. Dans ce cas, téléchargez le document au format PDF au préalable.*

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

### IMPACT CO2

La réalisation de la prestation de Bureau Veritas, objet de la présente offre, correspond à l'émission de 2452,3014 kg de CO2 équivalent. Cette valeur est calculée sur la base des émissions de CO2 relevées dans le groupe Bureau Veritas au cours de l'année écoulée pour l'ensemble de ses activités. Elle intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1, 2 et 3.

Le Groupe Bureau Veritas s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C qui a été approuvée par SBTi.

Ses objectifs correspondent à une réduction des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2021 et du scope 3 de 25 % sur la même période.

Retrouvez toutes les offres Bureau Veritas pour vous accompagner dans votre transition

climatique : <https://www.bureauveritas.fr/besoin/atteindre-vos-engagements-net-zero>

### CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION ET FICHES DECRIVANT LES MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE

- [MissAV \(v01-2017\)](#)
- [MissHAND \(v02/2022\)](#)
- [MissLP \(v02/2022\)](#)
- [MissPHo \(v01-2017\)](#)
- [MissPV\(v01-2018\)](#)
- [MissSE1 \(v02/2022\)](#)
- [MissTH \(v03/2022\)](#)
- [CCTCG01 rev25 \(v07-2023\)](#)

### CONDITIONS GENERALES DE SERVICE ET FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS

Bureau Veritas Construction - <http://construction.bureauveritas.fr/>

Siège social : 1 Place Zaha Hadid - 92400 - Courbevoie  
Société par actions simplifiée au capital de 15 800 100,00 euros  
R.C.S. de Nanterre 790 182 786  
Contrat n° Q-1583821

## Bâtir un monde de confiance

- [FMCELO3-CONSUEL \(v12-2020\)](#)
- [FMCC05-ATTHAND avec PC \(v02/2022\)](#)
- [CGSF-BVC \(v10-2020\)](#)

## DESCRIPTIFS TECHNIQUES

Compléter le descriptif technique ci-dessous (En référence à l'annexe B de la norme NFP 03 100)

### Description de l'opération :

- Nombre de bâtiments :
- Nombre d'ascenseurs :
- Nombre de logements :
- SHON (Art. R112-2 Code de l'Urbanisme) :
- Nombre d'étages sur RdC :
- Nombre de sous-sols :
- Nombre de parkings aériens :
- Nombre de parkings souterrains :

### Destination des ouvrages :

- Accession à la propriété       Usage locatif       Usage propre

### Usage :

- Habitation       Bureaux       ERP préciser type catégorie et effectif  
 Commerce       Industrie       Génie-civil

### Nature des travaux :

- Travaux neufs
- Existence d'études de sol
  - Technique innovante
  - Ouvrage de caractère exceptionnel
  - Travaux de VRD
  - Avoisinants
  - Fondations profondes
  - Groupe électrogène
  - Transformateur
  - SSI
  - Chaufferie
  - Sprinklage
- Réhabilitation
- Existence de diagnostic
  - Avoisinants
  - Reprise en sous-œuvre
  - Gros-œuvre
  - Réaménagement de cloisons
  - Thermique
  - Chaufferie
  - Electricité
  - Groupe électrogène
  - Transformateur
  - SSI
  - Alarme
  - Sprinklage
  - Ascenseur

### Permis de construire :

- n° :  
Délivré le :  
En attente :

### Date prévisionnelle :

Déclaration d'Ouverture de chantier :